

CONSEIL MUNICIPAL DE POMMIERS

COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt-trois, le lundi seize octobre à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en Mairie de Pommiers, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Membres en exercice	22
Présents	13
Votants	17
Pouvoirs	4

Présents : Mesdames et Messieurs **BLANCHET** René, **ROCHETTE** Myriam, **PIERQUIN** Béatrice, **DEMAY** Jean-Claude, **NEYRA** Marc, **BESSON** François, **GAIGNEUX** Patricia, **BELLOT** Laurence, **GUINARD** Thierry, **FUTIN** Fabrice, **PRIVOLT** Anne-Sophie, **MILOT** Christine et **PACCOUD** Anaïs

Pouvoirs : Marie-Hélène NAPOLY donne pouvoir à Laurence BELLOT
Frédéric GAUDIN donne pouvoir à Fabrice FUTIN
Julien GERVAIS donne pouvoir à Anne-Sophie PRIVOLT
Dominique SCHMITT donne pouvoir à Jean-Claude DEMAY

Secrétaire : Jean-Claude DEMAY

I - DECISION DU MAIRE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN COURT DE TENNIS COUVERT A POMMIERS

Les décisions du Maire suivantes sont présentées au Conseil :

- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un court de tennis couvert
- Accord-cadre d'urbanisme paysagiste : Attribution des marchés subséquents 1 et 2

II - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2023

Monsieur le Maire rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du lundi 11 septembre 2023 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

III - AFFAIRES FONCIERES

➤ Déclarations d'intention d'aliéner

Deux déclarations d'intention d'aliéner sont à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la Commune ne souhaite pas préempter :

Nature	Localisation	Vendeur(s)	Acquéreur(s)	Adresse actuelle
Bâti sur terrain propre	536 Route de Montclair	Mme ALTARE épouse NAPOLY	SARL ERA NOVO	15 Cours de la liberté Lyon 3è

Bâti sur terrain propre	75 Allée de la Grande Bicherée	Mme CURTIAUD épouse LECUYER	Non-mentionnée Mandataire : Cabinet Terranota Reynard
--------------------------------	--------------------------------	------------------------------------	--

IV - AFFAIRES FINANCIERES

Monsieur le Maire indique que la nomenclature budgétaire et comptable M57 est l'instruction la plus récente du secteur public local. Instauré au 1er janvier 2015 dans le cadre de la création des métropoles, le référentiel M57 présente la particularité de pouvoir être appliqué par toutes les catégories de collectivités territoriales (régions, départements, établissements publics de coopération intercommunale et communes). Il reprend les éléments communs aux cadres communal, départemental et régional existants et, lorsque des divergences apparaissent, retient plus spécialement les dispositions applicables aux régions.

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions offrant une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ainsi :

- en matière de gestion pluriannuelle des crédits : définition des autorisations de programme et des autorisations d'engagement, adoption d'un règlement budgétaire et financier pour la durée du mandat, vote d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement lors de l'adoption du budget, présentation du bilan de la gestion pluriannuelle lors du vote du compte administratif ;
- en matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) ; cette autorisation doit cependant être renouvelée chaque année par délibération ;
- en matière de gestion des crédits pour dépenses imprévues : vote par l'organe délibérant d'autorisations de programme et d'autorisations d'engagement de dépenses imprévues dans la limite de 2 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Une généralisation de la M57 à toutes les catégories de collectivités locales est programmée au 1er janvier 2024.

Pour information, cette modification de nomenclature comptable entraîne automatiquement un changement de maquette budgétaire. De ce fait, pour le budget primitif 2024, la colonne BP n-1 ne sera pas renseignée car appartenant à une autre nomenclature comptable.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer et d'approuver le passage de la Commune de Pommiers à la nomenclature M57 abrégée à compter du budget primitif 2024.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le changement de nomenclature budgétaire et comptable des budgets de la Commune de Pommiers à compter du 1er janvier 2024 (nomenclature M57 abrégée) et autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

V - TRAVAUX

➤ Point sur les travaux en cours

Monsieur Fabrice Futin indique que la borne IRVE a été installée sur la Commune. Elle sera mise en service prochainement.

VI - URBANISME

➤ Point sur les dossiers en cours de l'activité urbanisme

	PC	DP	CUa	CUb	Rens. notaires	DAACT	DOC	Attest. non recours	Certif. adressage	Arrêté alignement
Quantité	1	9	0	0	2	0	0	0	1	0

➤ Projet de modification du PLU - Présentation de l'OAP Nord-Trézette

Madame Béatrice Pierquin rappelle que, dans le cadre de la modification du PLU, il est envisagé de définir une Orientation d'Aménagement et de Programmation sur le secteur de Trézette. L'objectif est de réserver pour l'avenir des zones de logement maîtrisé et des espaces destinés aux services.

D'autres points seront mis en discussion, notamment la délimitation des zones Ah et Nh afin de simplifier le règlement. Des erreurs matérielles seront rectifiées, la rétention des eaux de pluie à la parcelle sera réglementée.

Une enquête publique sera organisée.

VII - BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

➤ Activité des commissions

- Urbanisme

Concernant le projet de maison médicale, Madame Béatrice Pierquin indique que les professionnels de santé ont pris contact avec le Directeur de la communauté professionnelle territoriale de santé. A priori, seuls les médecins et les infirmières seraient intéressés par le projet. Il leur a été rappelé l'avis favorable et le soutien de la commune concernant leur organisation en groupement d'exercice coordonné dans une perspective d'amélioration de la qualité des soins auprès des habitants.

Monsieur le Maire indique que l'interlocuteur de la Commune auprès du service des Architectes des bâtiments de France a changé, Madame Perrine Laon a pris ses fonctions à l'UDAP en septembre dernier.

Madame Béatrice Pierquin indique que la commission urbanisme, en lien avec la commission économie, retravaille les plans papier du territoire de la Commune, ainsi que ceux des panneaux d'accueil. Le rendu sera un plan général et un plan zoomé du centre-bourg, avec mention des services publics, des artisans et des commerçants présents sur la Commune.

- Groupe Agora

Madame Béatrice Pierquin rappelle que notre Maître d'œuvre a présenté au groupe Agora le compte-rendu diagnostic de la Maison des associations. Le bâtiment est en bon état. Le groupe doit affiner le cahier des charges de la nouvelle salle polyvalente dans les prochaines semaines en vue de l'élaboration de l'avant-projet sommaire.

Une réunion de travail a également eu lieu avec le cabinet Urbi & Orbi, titulaire de l'accord-cadre d'urbaniste paysagiste. Le travail avec le groupe Agora se poursuit en parallèle de l'organisation des ateliers citoyens qui seront animés par le cabinet en novembre et en décembre.

- Affaires scolaires

Madame Christine Milot indique que les nouveaux membres du CMJ ont été élus. Elle salue l'implication de Monsieur le Directeur de l'École dans cette élection.

Elle indique qu'une vente de gâteaux sera organisée le 18 novembre par les Jeunes Pommes engagées dans le cadre de leur partenariat avec l'UNICEF.

Madame Myriam Rochette indique que le prochain Conseil d'école aura lieu le 7 novembre.

- Commission développement durable et implication citoyenne

Monsieur Marc Neyra indique que cinq manifestations ont été organisées sur la Commune à l'occasion de la semaine du développement durable : l'inauguration de l'installation photovoltaïque sur le toit du local technique, la fresque du numérique, une conférence sur la rénovation globale de l'habitat réalisée par l'ALTE, la visite d'une mare restaurée sur la Commune et l'anniversaire d'abc21.

- CCAS

Madame Christine Milot rappelle que le Repas des aînés aura lieu le 25 novembre. Les invitations ont été mises sous plis par les jeunes de l'IME.

Elle indique qu'une personne interviendra désormais régulièrement sur la Commune pour aider les habitants ayant besoin d'assistance dans leurs démarches administratives. Le planning de ses temps de présence sera établi et communiqué prochainement.

Le 16 novembre à Anse, la gendarmerie organise une journée de prévention contre les arnaques. Cet événement est principalement destiné aux aînés.

VIII - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Thierry Guinard indique que la Communauté de communes distribuera prochainement un questionnaire mobilités à destination des habitants dans le cadre de l'élaboration du Plan de déplacements.

Prochain Conseil Municipal : Lundi 20 novembre à 20h30 à la Mairie de Pommiers

Fin du Conseil : 23h30